

Inscription aux **TRANSPORTS SCOLAIRES**  
du Département du **GERS - année scolaire 2017/2018**



Facilitez-vous vos trajets  
scolaires avec la Région

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

date de naissance (jj/mm/aaaa) : - - / - - / - - - -

Sexe M  F

**s c o l a r i t é   p r é v u e   e n   2 0 1 7 / 2 0 1 8**

élève

Établissement scolaire : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Classe :
Section : (en toutes lettres, pas d'abréviations)
Options : (en toutes lettres, pas d'abréviations)

Régime	demi-pensionnaire	
	interne	

langue 1 : \_\_\_\_\_

langue 2 : \_\_\_\_\_

langue 3 : \_\_\_\_\_

Mère	
------	--

Père	
------	--

Famille d'accueil	
-------------------	--

Autre (à préciser)	
--------------------	--

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

date de naissance du demandeur : - - / - - / - - - -

Tel. Fixe : \_\_\_\_\_

Tel. Portable : \_\_\_\_\_

E mail (du demandeur) : \_\_\_\_\_

**Important** : pour bénéficier de la tarification indiquée au verso, chaque demande concernant des enfants d'une même famille doit impérativement être faite sous le nom du même demandeur (sauf cas particulier des gardes alternées). Les informations relatives à l'adresse doivent également être rigoureusement identiques.

demandeur

Adresse complète (lieu dit, n°, rue, appartement)
_____
_____
code postal : _____
Commune : _____
<b>circuit scolaire : point de montée Aller</b> (si connu)

Avez vous bénéficié du RSA en 2017 ? (information nécessaire pour déterminer le montant des frais de dossier - voir au verso)	<b>oui</b>	
	<b>non</b>	

Vu et vérifié par l'établissement scolaire, le

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

certifie l'exactitude et le caractère sincère de tous les renseignements fournis sous peine d'encourir les sanctions pénales en vigueur et confirme la demande d'inscription. En inscrivant mon enfant, **je m'engage à payer les frais de dossier au tarif correspondant à ma situation**, figurant au verso. J'ai pris connaissance que toute demande d'annulation ne sera recevable que si elle est formulée par courrier motivé adressé au Service Transports (adresse au verso), dans un délai d'un mois après la date de demande d'inscription. A défaut, le paiement total des frais restera exigible.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
*signature obligatoire*

Cachet et visa obligatoire de l'établissement

**Document à renvoyer dûment complété au Service Transports, à l'adresse figurant au verso, avant le 07 juillet 2017**

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction des demandes de cartes de transports scolaires. Sauf indication contraire, elles seront consultables par l'établissement scolaire, le transporteur, et la mairie de votre domicile. Pour toute demande, adressez-vous par écrit à l'adresse figurant au verso de ce document

## Dates d'inscription

**Les inscriptions doivent se faire jusqu'au vendredi 7 juillet 2017 inclus. Cette date est à respecter impérativement pour une prise en charge des transports scolaires dès la rentrée de septembre 2017.**

pour les collégiens ou lycéens en attente d'affectation dans un établissement ou en attente de résultats d'examen, cette date est prolongée **jusqu'au 21 juillet 2017**

## Frais de dossier - Elèves ayants-droit (élève fréquentant l'établissement scolaire de son secteur)

montant des frais de dossier pour un même représentant légal	
pour un enfant	<b>48 €</b>
pour le deuxième enfant	<b>20 €</b>
pour le 3ème enfant et les suivants	<b>0 €</b>

montant des frais de dossier pour un même représentant légal <b>bénéficiaire du RSA</b>	
pour un enfant	<b>18 €</b>
pour le deuxième enfant	<b>10 €</b>
pour le 3ème enfant et les suivants	<b>0 €</b>

## Ne pas joindre de paiement au moment de l'inscription.

Après acceptation du dossier par le Service Transports, vous recevrez au domicile un avis des sommes à payer vous en précisant les modalités (vous pourrez effectuer le paiement par chèque auprès du Trésor Public, ou en ligne sur le site Internet [www.gers.fr](http://www.gers.fr))

## Elèves non ayants-droit (élève ne fréquentant pas l'établissement scolaire du secteur)

Pour les élèves non ayants-droit, scolarisés sans dérogation en dehors de leur bassin de fréquentation, une participation familiale est demandée, d'un montant de :

420 € pour un élève demi-pensionnaire, ramené à 150 € pour un élève gersois si la famille perçoit l'allocation de rentrée scolaire pour l'année scolaire 2017/2018

240 € pour un élève interne, ramené à 80 € pour un élève gersois si la famille perçoit l'allocation de rentrée scolaire pour l'année scolaire 2017/2018.

(les frais de dossier sont alors inclus dans ces montants)

Pour les élèves non ayants-droit, les modalités de paiement vous seront précisées une fois votre dossier examiné par le Service Transports.

## Cartes de transport pour plusieurs élèves d'une même famille

Il est impératif que pour plusieurs élèves d'une même famille, les informations du demandeur soient saisies de manière rigoureusement identique (même nom, même prénom, même adresse)

## Bénéficiaires du RSA

Pour bénéficier des tarifs prenant en compte les minima sociaux (18€ ou 28€), une déclaration sur l'honneur est exigée (case à cocher obligatoirement lors de l'inscription sur le site Internet ou sur l'imprimé de demande de carte).

Toute contestation s'appuyant sur une situation de précarité avérée (ASS, AAH, chômage des deux tuteurs...) peut donner lieu à un examen assimilable à celui des familles relevant du RSA (courrier avec justificatifs à adresser au Service Transports).

**Toute fausse déclaration annulera le bénéfice de cette tarification et pourra donner lieu à des poursuites.**

## Conditions d'annulation

L'inscription vaut engagement de s'acquitter de la somme correspondant à la situation. Les demandes d'annulation avec remboursement seront recevables uniquement par courrier motivé adressé au Service Transports, dans le mois qui suit la demande.

## Garde alternée

Si l'élève est en garde alternée et que ses deux parents l'inscrivent aux transports scolaires à partir de deux domiciles différents, il pourra bénéficier de deux cartes de transport scolaire, sauf si les deux trajets sont assurés par des lignes régulières. Les parents devront s'acquitter des frais de dossier pour chacune des cartes délivrées.

## Que faire de cet imprimé

Cet imprimé est à compléter, à envoyer au Service Transports dont l'adresse figure au bas du document, après avoir été obligatoirement visé par l'établissement scolaire.

**Pour les élèves gersois qui doivent utiliser la ligne SNCF entre Auch et Toulouse**, il doit également être accompagné d'une **demande complète d'abonnement SNCF**, à retirer à la gare d'Auch ou de L'Isle Jourdain (dossier carte Pastel + dossier AIS-abonnement interne scolaire- pour les internes, ou ASR pour les demi-pensionnaires). Ces dossiers doivent également être visés par l'établissement scolaire.

Pour toute correspondance, ou tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Service Transports

81 route de Pessan - BP 20569 - 32022 AUCH CEDEX 9

 **0 820 200 229**

0,118 € TTC / MN